

Prêt d'honneur croissance Grand Angoulême

INITIATIVE CHARENTE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur croissance d'Initiative Charente soutient la croissance et le développement des entreprises implantées sur le territoire du Grand Angoulême. Il s'agit d'un dispositif global d'accompagnement qui se décompose en 3 étapes :

- l'accompagnement financier, sous forme d'un prêt sans intérêt et sans garantie,
- le suivi personnalisé,
- un parrainage (si besoin).

Le prêt d'honneur croissance de Initiative Charente a pour objet de conforter les apports personnels du futur chef d'entreprise. Il vient obligatoirement en complément d'un prêt bancaire et permet de boucler le plan de financement

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux entreprises installées sur le territoire de l'agglomération du Grand Angoulême créées ou reprises depuis au minimum 2 ans et au maximum 7 ans.

Les activités doivent relever des secteurs de :

- l'industrie,
- l'artisanat,
- services,
- commerce de gros,
- numérique,
- transition écologique.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les entreprises individuelles ne peuvent pas bénéficier de cette aide.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur croissance est compris entre 10 000 € et 40 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

La demande de prêt est à faire auprès d'Initiative Charente.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 7 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - > Dirigeant

Organisme

INITIATIVE CHARENTE

- **Initiative Charente**

Ateliers Magelis

1 rue de Saintes

16000 ANGOULÊME

Téléphone : 05 45 69 63 00

Télécopie : 05 45 69 63 18